



Information requete conjointe

Par **Anaisilan**, le **17/04/2024** à **22:10**

Bonjour,

je suis séparé du père de mon fils depuis 10 ans. (Depuis les 9 mois de mon fils).

j'ai eu la garde totale avec droit de visite week-end et vacance scolaire car le père ne voulais pas l'avoir en garde alternée. Nous sommes passé plusieurs fois au tribunal car beaucoup de désaccord et de pension alimentaire non versée. Père très peut présent.

il a demandé la garde alterné en janvier 2024, nous avons fait une requête conjointe ou nous avons réussi à nous mettre d'accord.

'nous n'avons toujours pas eu l'accord du juge.

monsieur a arrêté de verser la pension au 1er janvier 2024 et commence déjà a demandé d'autre arrangement quand cela l'arrange.

A t'il le droit d'arrêter de verser la pension tant que le juge n'a pas valider la requête conjointe?

quand monsieur veut déjà faire des changements sur notre accord en fonctions de ses envies à quoi dois je me référer ? À notre accord conjointe non validé par le juge ou la décision prise avant notre demande et attendre la validation du juge avant de mettre en place notre accord conjointe?

merci pour votre réponse

Par **Visiteur**, le **17/04/2024** à **22:20**

Bonjour

Tant que le nouveau jugement n'est pas rendu, l'ancien jugement s'applique.

Le défaut de paiement n'est pas acceptable, vous pouvez demander l'intermédiation de la

CAF. L'enfant ne cesse pas de manger ou de s'habiller en attendant le nouveau jugement.

Ensuite pour une GA, la seule motivation de supprimer la pension est inadmissible (!). Le juge n'accordera pas une GA si une bonne entente entre les parents n'est pas démontrée.

Par **Anaisilan**, le **17/04/2024** à **22:40**

Je n'ai pas vraiment eu le choix de signer la requête conjointe.

Il a lui même écrit ses vacances et ses semaines de garde qu'il voulait avec sa nouvelle conjointe.

Je n'ai donc plus mon fils pendant les vacances comme était prévu au jugement précédent, il ne m'a pas demandé mon avis pour fêter Noël non plus, ou ses sœur on du attendre une journée de plus (donc en pleure que leur frère soit absent et de voir les cadeaux attendre au pied du sapin).

Plus de pension depuis janvier et c'est encore moi qui doit fournir pour les sorties scolaires ou les activités extra scolaire.

et il me demande encore des arrangements de le prendre plus tôt ou de me le ramener plus tard, prévoyant des week-ends ou des vacances qui dépassent de son temps de garde.

Si je ne signait pas ou je n'accepte pas il me fait passer pour la mauvaise maman qui refuse qu'il voit son père.

Par **Visiteur**, le **17/04/2024** à **23:00**

Bah non. Ne vous laissez pas manipuler.

Contactez la CAF pour le paiement de la pension.

Par **Anaisilan**, le **17/04/2024** à **23:13**

Merci beaucoup de votre aide.